



sarreguemines

OM / VG

**Compte rendu des décisions prises lors de la
44^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 25 mars 2019**

Le Conseil Municipal :

1	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du procès-verbal de la 43^{ème} séance du Conseil Municipal</u> Le procès-verbal de la 43 ^{ème} séance du Conseil Municipal
2	A l'unanimité	<u>Approbation du Compte de Gestion 2018</u> Approuve le compte de gestion 2018 du comptable dont les écritures sont en tous points identiques à celles du compte administratif de l'ordonnateur
3	à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité	<u>Vote du Compte Administratif 2018</u> Approuve le Compte Administratif 2018 comme suit : pour le budget principal pour le budget annexe de l'eau pour le budget annexe des lotissements pour le budget annexe des parcs de stationnement pour le budget annexe des forêts communales - constate les identités de valeurs de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le compte de gestion du trésorier municipal
4	Décide à l'unanimité	<u>Affectation des résultats 2018</u> - la reprise partielle ou totale dès le vote du budget primitif 2019, des soldes d'exécution de l'exercice 2018, constatés lors du vote du Compte administratif 2018. - d'affecter les résultats de l'exercice 2018, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.
5	Décide à l'unanimité	<u>AE/CP N°2 - Nettoyage des locaux des immeubles municipaux</u> - de modifier les crédits de paiement de l'autorisation d'engagement pour le projet de fonctionnement : nettoyage de locaux dans les immeubles municipaux (marchés avec reconduction expresse éventuelle trois fois maximum) . - Pour l'année 2019, le montant prévisionnel de dépenses de cette autorisation de programme inscrit au budget primitif 2019 est de 415 232.80 €.
6	Décide à l'unanimité	<u>AP/CP N°9 - Urbanisme Espaces Publics Partagés</u> - de modifier les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour le projet d'investissement : Urbanisme Espaces Publics Partagés .

		- Pour l'année 2019, le montant prévisionnel de dépense de cette autorisation de programme inscrit au budget primitif 2019 est de 170 000.00 €, montant de travaux tributaire des attributions et notifications de subventions conformément à son montant estimé, de sa répartition dans le temps, de son équilibre en recettes et en dépenses.				
7	Décide à l'unanimité	<p><u>AP/CP N°14 - Mise en conformité accessibilité des ERP</u></p> <p>- de modifier les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour le projet d'investissement : mise en conformité accessibilité.</p> <p>- Pour l'année 2019, le montant prévisionnel de cette autorisation de programme inscrit au budget primitif 2019 sont pour les dépenses de 304 389.92 €, montant de travaux tributaire des attributions et des notifications de subventions dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.</p>				
8	Décide à l'unanimité	<p><u>AP/CP N°15 - Rénovation thermique - Contrôle et maîtrise des consommations dans les bâtiments publics</u></p> <p>- de modifier les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour le projet d'investissement : rénovation thermique - contrôle et maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments publics.</p> <p>Pour l'année 2019, le montant prévisionnel de dépense de cette autorisation de programme inscrit au budget primitif 2019 est de 156 800.00 €, montant de travaux tributaire des attributions et notifications de subventions dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.</p>				
9	Décide à l'unanimité	<p><u>AP/CP N°16 - Réhabilitation du groupe scolaire Alice Cazal - Cité 2</u></p> <p>- d'augmenter les crédits de paiement de l'autorisation de programme à un montant total de travaux de 2 900 000.00 € pour le projet d'investissement : réhabilitation école de la cité.</p> <p>Pour l'année 2019, le montant prévisionnel des dépenses de cette autorisation de programme inscrit au budget primitif 2019 est de 750 000.00 €, montant de travaux tributaire des attributions et notifications de subventions.</p>				
10	Décide sous 2 abstentions	<p><u>Vote des taux des contributions directes locales pour 2019</u></p> <p>de maintenir les taux, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la taxe d'habitation à 18,10 % - la taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,73 % - la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 46,54 % <p>Le produit total inscrit au Budget primitif 2019 est de 12 386 206.00 €.</p>				
11	Décide à l'unanimité	<p><u>Attribution et vote des subventions 2019</u> (ne prennent pas part au vote : Mmes et MM. BECKERICH, CORDARY, CUNAT, GROUSELLE, HENNARD, LEGERON, NICKLAUS, PEIFFER, SANITATE, SCHWARTZ Jean-Marc pour les associations dont ils sont membres)</p> <p>- de voter l'attribution des subventions municipales 2019 pour un montant total de 3 584 822,19 €.</p>				
12	Décide à l'unanimité	<p><u>Règles de constitution et de reprise des provisions</u></p> <p>- d'adopter les règles budgétaires et comptables relatives aux provisions conformément à l'instruction comptable M57 et aux méthodes détaillées dans la délibération.</p>				
13	Décide	<p><u>Vote du Budget Primitif 2019</u></p> <p>1) de voter les différents budgets comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les budgets sont votés par chapitre. - Les équilibres budgétaires des budgets primitifs pour 2019 comportant les résultats de fonctionnement reportés, les soldes d'exécution d'investissement reportés, les restes à réaliser de l'exercice précédent et l'affectation des résultats sont ainsi arrêtés : <p>a) <u>Compte principal</u></p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>- investissement</td> <td>16 820 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>- fonctionnement</td> <td>31 487 000.00 €</td> </tr> </table> <p>==> DECISION PRISE SOUS 2 VOTES CONTRE ET 3 ABSTENTIONS</p>	- investissement	16 820 000.00 €	- fonctionnement	31 487 000.00 €
- investissement	16 820 000.00 €					
- fonctionnement	31 487 000.00 €					

b) Compte annexe de l'eau

- investissement	1 035 871.33 €
- exploitation	979 617.35 €

==> DECISION PRISE A L'UNANIMITE

c) Compte annexe des lotissements

- investissement	4 206 306.06 €
- fonctionnement	4 309 485.63 €

==>DECISION PRISE A L'UNANIMITE

d) Compte annexe des Parcs de Stationnement

- investissement	251 811.08 €
- exploitation	377 824.67 €

==> DECISION PRISE A L'UNANIMITE

e) Compte annexe des Forêts communales

- investissement	17 562.42€
- exploitation	180 700.91€

==> DECISION PRISE A L'UNANIMITE

2) de voter l'état des subventions à verser selon le détail annexé à la présente et qui figure au budget principal (p 155 à 159) pour un montant total de 3 584 822.19 € (voir listes jointes en annexe),

3) d'approuver les états du personnel tels qu'ils figurent au budget principal (p.164 à 166), et au budget de l'eau (p.23).

4) de voter la participation du compte principal à l'exploitation des Parcs de stationnement conformément aux délibérations n° 19 du 19/09/2005 et n° 15 du 26/11/2007 ; le montant prévisionnel pour 2019 est de 344 213.67 €.

5) de voter les opérations d'ordre inscrites aux différents budgets et plus particulièrement :

- les dotations aux amortissements et aux provisions, le régime des provisions étant semi budgétaire,
- la participation des budgets annexes (Eau et Parcs de Stationnement) aux charges du budget général et de maintenir les modalités de calculs existants.

6) d'autoriser M. le Maire :

- à signer tous contrats, avenants et autres pièces, contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget consolidé, qui seront passés ou non conformément aux règles en vigueur relatives à la commande publique,
- à solliciter toutes subventions ou participations à recevoir :
 - de l'Union européenne,
 - de l'Etat,
 - de la Région,
 - du Département,
 - des structures de coopération intercommunale,
 - de tous autres organismes,

pour les opérations inscrites aux présents budgets.

7) de donner délégation à M. le Maire pour procéder dans les limites fixées aux présents budgets à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation reste valable jusqu'au vote du prochain Budget Primitif, conformément à la délibération N° 2 du 14/04/2014 et dans la continuité de cette délibération.

14	Décide à l'unanimité	<u>Autorisation de virements de crédits</u> d'autoriser pour la durée du mandat, M. le Maire de la Ville de Sarreguemines, Céleste LETT à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite suivante : 7.5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, comme le prévoit la nomenclature budgétaire et comptable M57.																																
15	Décide à l'unanimité	<u>Décision modificative – indemnités de sinistre</u> - d inscrire par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes : <table border="1" data-bbox="311 358 1548 728"> <thead> <tr> <th>Sinistres</th> <th>Date des sinistres</th> <th>Inscription dépense</th> <th>Imputation dépense</th> <th>Article Dépense</th> <th>Service Gestion.</th> <th>Montant de l'indemnité</th> <th>Imputation Recette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Affaire NAILI / CHINOUNE Sce Direction Générale Sinistre n° 57.18</td> <td>23/03/2018</td> <td>1 000,00 €</td> <td>011 / 020</td> <td>6227</td> <td>DGS</td> <td>1 000,00 €</td> <td>7588</td> </tr> <tr> <td>Affaire LARCHER / TAJAJ Sce Direction Générale Sinistre n° 76.18</td> <td>07/06/2018</td> <td>1 000,00 €</td> <td>011 / 020</td> <td>6227</td> <td>DGS</td> <td>1 000,00 €</td> <td>7588</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">Total : 2 000,00 €</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total : 2 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sinistres	Date des sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion.	Montant de l'indemnité	Imputation Recette	Affaire NAILI / CHINOUNE Sce Direction Générale Sinistre n° 57.18	23/03/2018	1 000,00 €	011 / 020	6227	DGS	1 000,00 €	7588	Affaire LARCHER / TAJAJ Sce Direction Générale Sinistre n° 76.18	07/06/2018	1 000,00 €	011 / 020	6227	DGS	1 000,00 €	7588	Total : 2 000,00 €						Total : 2 000,00 €	
Sinistres	Date des sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion.	Montant de l'indemnité	Imputation Recette																											
Affaire NAILI / CHINOUNE Sce Direction Générale Sinistre n° 57.18	23/03/2018	1 000,00 €	011 / 020	6227	DGS	1 000,00 €	7588																											
Affaire LARCHER / TAJAJ Sce Direction Générale Sinistre n° 76.18	07/06/2018	1 000,00 €	011 / 020	6227	DGS	1 000,00 €	7588																											
Total : 2 000,00 €						Total : 2 000,00 €																												
16	Désigne à l'unanimité	<u>Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil de Discipline Régional de Recours et au Conseil de Discipline Régional de Recours des Agents Contractuels (commune de plus de 20 000 habitants) :</u> - Monsieur Sébastien-Jean STEINER pour siéger au Conseil de Discipline Régional de Recours - Madame Carole DIDOT pour siéger au Conseil de Discipline Régional de Recours des Agents Contractuels																																
17	Décide à l'unanimité	<u>Actualisation de l'état des effectifs</u> - de procéder aux créations et suppressions suivantes de l'état des effectifs au budget général : <table border="1" data-bbox="295 1120 1532 1624"> <thead> <tr> <th>FILIERES</th> <th>SUPPRESSIONS</th> <th>CREATIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Avec effet au 1^{er} avril 2019</td> </tr> <tr> <td>Administrative</td> <td>1 poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe</td> <td>1 poste d'adjoint administratif principal de 1^o classe</td> </tr> <tr> <td>Technique</td> <td></td> <td>2 postes d'adjoint technique (agents actuellement non titulaires)</td> </tr> <tr> <td>Animation</td> <td>1 poste d'adjoint d'animation 28/35^{ème}</td> <td>1 poste d'adjoint d'animation 31,5/35^{ème}</td> </tr> <tr> <td>Médico-sociale</td> <td>1 poste de cadre de santé de 2^o classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Police Municipale</td> <td>1 poste de chef de service de police municipale</td> <td>1 poste de gardien-brigadier</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de remplacement d'agents absents du service, - non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant, - saisonnier et occasionnel, - dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats de droit privé), - dans le cadre de besoins ponctuels (vacataires), <p>et à l'indemnisation des stagiaires conventionnés de l'enseignement supérieur qui remplissent les conditions.</p>	FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	Avec effet au 1^{er} avril 2019			Administrative	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^o classe	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^o classe	Technique		2 postes d'adjoint technique (agents actuellement non titulaires)	Animation	1 poste d'adjoint d'animation 28/35 ^{ème}	1 poste d'adjoint d'animation 31,5/35 ^{ème}	Médico-sociale	1 poste de cadre de santé de 2 ^o classe		Police Municipale	1 poste de chef de service de police municipale	1 poste de gardien-brigadier											
FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATIONS																																
Avec effet au 1^{er} avril 2019																																		
Administrative	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^o classe	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^o classe																																
Technique		2 postes d'adjoint technique (agents actuellement non titulaires)																																
Animation	1 poste d'adjoint d'animation 28/35 ^{ème}	1 poste d'adjoint d'animation 31,5/35 ^{ème}																																
Médico-sociale	1 poste de cadre de santé de 2 ^o classe																																	
Police Municipale	1 poste de chef de service de police municipale	1 poste de gardien-brigadier																																
18	Prend acte	<u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communications(s)</u> - Attribution des marchés et ventes																																
19		<u>Divers</u> – Néant																																



Céleste LETT

Maire

1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération

Sarreguemines Confluences

Président de la Fédération Départementale

des Maires de Moselle

Député Honoraire